



COMMUNIQUÉ

Mayotte : de l'eau pour toutes et tous, c'est possible !

La situation de pénurie d'eau dans laquelle sont placés les mahorais et les mahoraises est humainement et sanitaire inacceptable.

Le Sne-FSU exprime sa totale solidarité avec l'entiereté des résidents mahorais.

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'elle est le fruit d'une incurie récurrente des différents responsables publics et des opérateurs privés ayant une responsabilité, directe ou indirecte, dans la gestion de la ressource et la distribution d'une eau de qualité au robinet de la population, telle que le prévoit la réglementation.

Si le risque de pénurie est identifié de longue date avec de premières alertes dès le début des années 1970, les réponses n'ont jamais été à la hauteur de ce risque :

- Succession d'une gestion ponctuelle des crises avec le recours abusif à des solutions provisoires, vite oubliées jusqu'à la crise suivante ;
- Sous estimation du besoin en eau potable lié au déni démographique et migratoire ;
- Effets du changement climatique sur la raréfaction de la ressource en eau mobilisable trop longtemps ignorés ;
- Insuffisance chronique d'investissements sur la connaissance, la protection des ressources en eau et pour des infrastructures durables efficaces et pérennes ;
- Absence d'organisme public à même de financer et garantir la bonne utilisation de l'euro investi.

La crise actuelle n'était et n'est toujours pas une fatalité et les seules incantations n'y répondront pas !

Pour la population mahoraise, l'accès à l'eau sans contrainte et dans les plus brefs délais est la priorité absolue au-delà de la gestion d'urgence de la pénurie provoquant les restrictions. Même s'il déplore la gabegie environnementale qu'elles pourraient constituer, le Sne-FSU estime que des mesures d'exception existent et doivent être prises sans délai (transport d'eau, unités de traitement d'eau...). L'Etat et les autorités locales ont le devoir de décider et de s'en donner réellement les moyens.

Mayotte doit sortir au plus vite d'une gestion de l'eau se résumant au traitement d'une succession de crises de plus en plus graves.

Pour ce faire, l'Etat doit mettre en œuvre sans délai les mesures inscrites aux documents de planification (SDAGE Mayotte...) : connaissance des masses d'eau, fiabilisation des réseaux de distribution, projection à 5, 10 et 30 ans des besoins en eau, choix des investissements les plus responsables et les plus résilients, programmation à court et moyen terme des investissements nécessaires.

Il faut sortir des constats d'insuffisance d'actions !

Contact presse :

Dhoiffari SAID HACHIM - +262 639 65 34 07

Patrick SAINT LEGER – 06 70 81 17 16

A propos de la dégradation des conditions de travail à la DEAL Mayotte : réagir vite !

Dans les situations de crise, la permanence et la qualité des services publics sont le ciment indispensable au maintien de la cohésion sur le territoire.

La DEAL Mayotte, par l'étendue de ses missions, notamment en matière d'environnement et d'aménagement, est un service public au cœur de la crise. Il convient, dans ces situations, de veiller à ses pleines capacités d'intervention.

S'il ne peut être question de mesures d'exception par rapport à la situation de la population mahoraise, il appartient à l'Etat employeur de prendre des décisions d'adaptation à même de garantir les meilleures conditions de travail au sein de la DEAL Mayotte. En premier lieu, il doit mettre à la disposition de ses agent.es de l'eau potable et fraîche pour la boisson et des conditions sanitaires dignes (toilettes nettoyées une fois par jour au moins)

Dans ce contexte de crise et de pénurie, le Sne-FSU considère que le recours au télétravail est le type même de mauvaise réponse, dédouanant l'Etat employeur de ses responsabilités en reportant sur les agent-es la gestion des problèmes de pénurie d'eau dans les structures et bureaux, sans garantir pour autant la présence des agent.es au plus près sur le terrain.

Le Sne-FSU demande que soit mise en place une distribution de bouteilles d'eau gratuite aux agent.es sur leur lieu de travail en lieu et place des jerricans, dans le cadre des fonds d'urgence annoncés et en cours de déblocage, tout en prévoyant le circuit de recyclage de ces bouteilles.

Le Sne-FSU revendique également à titre exceptionnel une aide à l'achat et l'installation de récupérateurs d'eau de pluie avec un dispositif individuel de potabilisation, aux agent.es intéressé.es, selon les possibilités et les contextes du terrain.

Bagnolet, le 15 septembre 2023

Contact presse :

Dhoiffari SAID HACHIM - +262 639 65 34 07

Patrick SAINT LEGER – 06 70 81 17 16